

Communauté Lesneven Côtes des Légendes

Extension bâtiment communautaire



► CONTEXTE

Au vu des nouveaux transferts de compétences des communes vers la CLCL, le siège communautaire ne correspond plus aux besoins, et amène à une rénovation et une extension du bâtiment.

La communauté de communes est par ailleurs engagée dans une démarche de développement durable depuis de nombreuses années. Elle a notamment mis en place une démarche de maîtrise des consommations d'énergie et d'eau, via son adhésion, depuis 2016, au dispositif de Conseil en Energie Partagé (CEP) d'Energence. Plusieurs actions ont déjà été engagées pour réduire la facture d'énergie de la collectivité (modification des horaires de programmation du chauffage, optimisations tarifaires).

Dès le début de ce projet d'extension/rénovation, la communauté de communes a souhaité faire de cette réalisation une opération exemplaire. Les élus ont souhaité pour cela, sur la partie extension, s'appuyer sur l'Appel à projet Bâtiment performant proposé par l'Ademe et la Région Bretagne.

► DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'EXTENSION

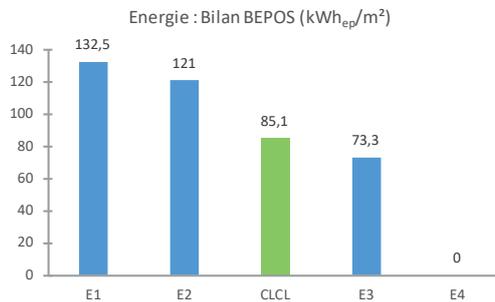
- | | |
|---|--|
| ► Surface RT : 635 m ² | ► Gain / RT 2012 : - 82 % |
| ► Choix constructifs et matériaux : <ul style="list-style-type: none"> • Ossature bois • Isolation laine de bois
(R = 5.6 mur et R = 8.3 toiture) • Bardage bois | ► Equipements techniques : <ul style="list-style-type: none"> • Centrale solaire photovoltaïque (44 m², soit 9 kWc) • VMC Double flux • Luminaires Led • Chaudière gaz condensation |

► FOCUS : LE CALCUL E+C

Afin d'évaluer la performance environnementale du projet et d'anticiper les nouvelles réglementations à venir, le bureau d'études fluide Anheol Energies a incité la communauté de communes à s'appuyer sur la démarche E+C. Cette démarche « Energie Positive et Bas Carbone » a pour objet d'évaluer l'impact de réchauffement climatique du bâtiment sur toute sa durée de vie (construction, exploitation, déconstruction).

► Résultats des calculs E+C-

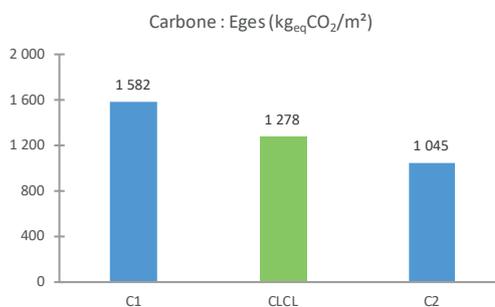
- **E+ pour énergie positive** : Le coefficient **BilanBEPOS** compte **l'énergie non renouvelable** consommée par le bâtiment pendant 50 ans d'exploitation, et permet de déterminer le niveau **Energie**.



Les usages spécifiques de l'électricité (ordinateurs, imprimantes, baies informatiques,) représentent une part importante des consommations totales d'énergie des bâtiments de bureaux. Cette part est évaluée à 61% du bilan BEPOS pour ce projet.

L'hôtel communautaire est classé Energie 2.

- **C pour Réduction carbone** : Le coefficient **Eges** comptabilise **les émissions de gaz à effet de serre** de la construction à la fin de vie, et traduit le potentiel de réchauffement climatique du bâtiment.



Les consommations d'énergie représentent 17 % des émissions de gaz à effet de serre. Pour la partie construction, ce sont les lots chauffage/ventilation (12%) et courant fort (9%) qui sont les plus impactants.

Le lot superstructure ne représente que 4,5% des émissions grâce au choix de l'ossature bois.

L'hôtel communautaire est classé Carbone 1.

► COÛT ET FINANCEMENT

- Coût de la construction : 1 357 k€ soit 2 138 € HT/m²
- Subvention : AAP Bâtiment performant (Ademe & Région) : **64 258 €**

Le surinvestissement estimé à 184 000 € est en partie absorbé par le soutien de l'Ademe et de la Région. Le reste sera amorti, par la réduction de la facture énergétique, sur la durée de vie du bâtiment.

« Cette réalisation exemplaire est la rencontre de personnes motivées et intéressées par la problématique du changement climatique. Si au départ les élus avaient une réelle envie de démontrer par l'exemple la faisabilité d'un bâtiment économe en énergie et responsable environnementalement, il était nécessaire que l'ensemble des acteurs du projet soit également impliqués. Guillaume APPRIOU (GA Architecture) et David SANDRAT (Anheol Énergies) ont adhéré à ces idées et ont cherché à répondre à notre demande. Ceci s'est traduit par des choix constructifs différents, l'intégration de matériaux biosourcés et des études complémentaires pour réduire les consommations d'énergies. »

Yves QUINQUIS,
Vice-président aux travaux
Communauté Lesneven Côtes des Légendes

N'hésitez pas à nous contacter pour tout complément d'information.